

ANNEXE 3

GRILLE D'ÉVALUATION

AAC déploiement d'un « dispositif de soutien à l'autodétermination » DSA

THEMES	CRITÈRES	COTATION
CAPACITÉ A METTRE EN OEUVRE LE PROJET	Bonne connaissance des environnements dans lesquels s'inscrit le projet (autodétermination, cadre juridique, acteurs, réseaux...)	/15
	Expérience du territoire (ancrage local) et du public cible et ses besoins	/10
	Capacité à positionner le DSA et les facilitateurs en articulation avec les autres intervenants	/10
	Modalités d'organisation et de fonctionnement (moyens matériels et humains, mutualisation...)	/15
	Respect du cadrage financier et utilisation de l'enveloppe financière Budget prévisionnel pour l'année n et en année pleine pour n+1 en PJ	/10
	Modalités proposées pour le suivi d'activité et l'évaluation du DSA	/10
QUALITÉ DU PROJET	Capacité du projet à répondre aux attentes des personnes et permettre le développement de l'expression de leur besoin et de leur capacité d'agir	/15
	Gouvernance du DSA et place de l'utilisateur et/ou de sa famille	/10
	Présentation des modalités proposées permettant de garantir l'indépendance des facilitateurs par rapport à l'offre médico-sociale (notamment celle de leur employeur s'il s'agit d'un organisme gestionnaire).	/15
	Adéquation du profil identifié ou attendu du facilitateur avec le projet (fiche de poste à insérer en PJ)	/20
	Actions de formations, supervision, analyse de la pratique envisagées	/10
	Respect des droits des usagers et respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS/ANESM) dans le projet.	/10
EXPÉRIENCE DU/DES CANDIDAT	Expérience dans le champ du handicap Expérience dans le champ social et/ou médico social	/10
	Bonne connaissance de la Communication alternative et améliorée CAA et de l'élaboration d'outils	/10
TOTAL (100%)		/170